



Règlement de la tombola du Centre Communal d'Action Sociale de Milizac-Guipronvel

Article 1 – Organisation

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie COVID19, le Centre Communal d'Action Sociale de Milizac-Guipronvel organise une tombola entre le 31 décembre 2020 et le 30 janvier 2021.

Article 2 – Participants et conditions de participation

La tombola est offerte gracieusement aux aînés, résidant sur la Commune, âgés de 70 ans et plus dans l'année 2020 (un seul lot par foyer).

Chaque foyer recevra un ticket de tombola indiquant son numéro d'ordre dans la liste alphabétique préparée à cet effet.

Article 3 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le mercredi 30 décembre 2020 à 10 h 00, en présence des membres du CCAS, salle du Conseil Municipal de la mairie de Milizac-Guipronvel, par le biais du site dédié <https://www.dcode.fr/tirage-au-sort> (en tirant au sort un numéro aléatoire compris entre 1 et 346 (voir liste alphabétique correspondante mentionnée ci-dessus).

Il ne sera attribué qu'un seul lot par billet.

Article 4 – Liste des lots

Les lots seront remis dans l'ordre suivant (lots et bons d'achat dans les commerces de la Commune.

Lundi 4 janvier 2021	
1	
2	
Mardi 5 janvier 2021	
3	
4	
Mercredi 6 janvier 2021	
5	
6	
Jeudi 7 janvier 2021	
7	
8	
Vendredi 8 janvier 2021	
9	
10	

Samedi 9 janvier 2021	
11	
12	
Lundi 11 janvier 2021	
13	
14	
Mardi 12 janvier 2021	
15	
16	
Mercredi 13 janvier 2021	
17	
18	
Jeudi 14 janvier 2021	
19	
20	
Vendredi 15 janvier 2021	
21	
22	
Samedi 16 janvier 2021	
23	
24	
Lundi 18 janvier 2021	
25	
26	
Mardi 19 janvier 2021	
27	
28	
Mercredi 20 janvier 2021	
29	
30	
Jeudi 21 janvier 2021	
31	
32	
Vendredi 22 janvier 2021	
33	
34	
Samedi 23 janvier 2021	
35	
36	
Lundi 25 janvier 2021	
37	
38	
Mardi 26 janvier 2021	
39	
40	

Mercredi 27 janvier 2021	
41	
42	
Jeudi 28 janvier 2021	
43	
44	
Vendredi 29 janvier 2021	
45	
46	
Samedi 30 janvier 2021	
47	
48	

Article 5 – Communication des résultats

Deux numéros seront affichés, sur les deux portes d'entrée des Mairies de Milizac et de Guipronvel, chaque jour du mois de janvier, du lundi 4 au samedi 30 janvier 2021, vers 10 h.
Et ces mêmes numéros également quotidiennement diffusés sur le site internet de la commune <https://www.milizac-guipronvel.bzh/>.

Article 6 – Retrait des lots

Les lots seront retirés sur place, ou, en cas d'impossibilité matérielle de déplacement, exceptionnellement déposés chez les personnes, à leur demande.
Une pièce d'identité pourra être demandée lors du retrait.

Article 7 – Lots de consolation...

En fin de tombola, chaque aîné, y compris les résidents de la Commune en EHPAD, recevra un petit cadeau (bloc-notes MILIZAC-GUIPRONVEL). Ainsi, tout le monde aura son petit lot de bonne année !

Article 8 – Limitation de responsabilité

Le CCAS se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 9 – Contestation et litige

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier.

Article 10 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement est consultable à l'accueil des sites mairie de Milizac et de Guipronvel.
Il est également consultable sur le site internet <https://www.milizac-guipronvel.bzh/>

Article 11 – Informations personnelles

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.
Le fichier est strictement confidentiel et non communicable.

